



INNOVATION PÉDAGOGIQUE

MODALITÉS RELATIVES À L'APPEL À PROJET PRINCIPAL 2024

Face à de nouveaux défis, l'innovation pédagogique constitue une opportunité pour favoriser des expériences d'apprentissages motivantes, efficaces et émancipatrices chez les étudiant·es, et pour développer des pratiques stimulantes et auto-formatrices chez les enseignant·es.

Doté d'un montant de CHF 100'000.- annuel, cet appel vise la réalisation d'un projet d'innovation pédagogique inter-hautes écoles et inter-filières d'envergure pour l'enseignement supérieur professionnalisant, par le biais du détachement des enseignant·es qui en sont à l'origine.

Ce projet doit non seulement être mis en œuvre au sein de leurs hautes écoles par les enseignant·es détaché·es, mais aussi être transposable et diffusé au sein des hautes écoles et domaines de la HES-SO.

Le rectorat de la HES-SO prend ainsi en charge les coûts salariaux liés au remplacement temporaire de chaque enseignant·e mis·e à disposition par sa haute école, ainsi que les dépenses relatives à la dissémination et au fonctionnement (analyse de l'existant, diffusion, déplacements, communication).

La durée et la décharge horaire du détachement sont à définir en accord entre les lauréat·es et les directions de leurs hautes écoles respectives, sur la période courant du 1^{er} septembre 2024 au 31 mars 2026 (dates négociables à durée de projet constante).

L'implication dans la réalisation d'un projet d'innovation pédagogique peut donner droit à une équivalence dans le cadre de l'obtention de l'attestation didactique HES-SO.

AXES STRATÉGIQUES

La pédagogie encouragée à la HES-SO s'inscrit dans une approche par compétences centrée sur l'expérience d'apprentissages des étudiant·es. Cet appel s'inscrit dans cette visée.

En complément, le rectorat souhaite orienter la réflexion dans la direction de quelques axes généraux qui correspondent à la fois à des orientations stratégiques de l'institution et à des thématiques porteuses en termes d'innovation pédagogique. Il est dès lors recommandé que les projets s'inscrivent dans un ou plusieurs des axes suivants :

- **Approches centrées sur l'individualisation des parcours d'apprentissage**
Enseignements centrés sur les processus d'apprentissage des étudiant·es et adaptés à la diversité de leurs profils - microcertification
- **Compétences, approche programme et professionnalisation**
Développement et évaluation collégiale des compétences, dans une visée d'adaptation des approches pédagogiques aux évolutions des pratiques professionnelles
- **Interdisciplinarité, durabilité¹, et « mad skills »² - Enjeux sociétaux**
Développement de l'interdisciplinarité dans la formation, intégration de la notion de durabilité dans les enseignements et développement de compétences atypiques auprès des étudiant·es, dans une perspective de soutien à la transformation écologique et sociétale
- **Liens enseignement – recherche – pratique professionnelle³**
Exploration des interactions vertueuses entre la recherche disciplinaire, la pratique professionnelle et les approches pédagogiques

¹ [Ressources HES-SO pour favoriser l'intégration de la durabilité dans les enseignements](#)

² Gravelin, S. Les « mad skills », ces compétences enseignées dans les grandes écoles d'ingénieurs pour « développer une forme de subversion chez nos étudiants », *Le Monde*, 23 novembre 2022. <https://tinyurl.com/sadap-ip>

³ [Vidéo d'une présentation de Richard-Emmanuel Eastes sur le lien enseignement-recherche-pratique professionnelle](#)





CANDIDATURES : CONDITIONS ET RECOMMANDATIONS

La grille critériée d'évaluation des projets (voir annexe) précise la pondération de l'ensemble des critères appréciés. Dès le lancement de l'appel, Juliette Bourquin, conseillère pédagogique au SADAP (juliette.bourquin@hes-so.ch), se tient à disposition des requérant-es pour les aider à définir et orienter leur projet d'innovation pédagogique.

La formation *Comment faire de l'innovation pédagogique à la HES-SO*, qui se aura lieu le 9 janvier 2024, est également une opportunité pour préciser le projet. [Inscriptions](#)

Conditions

Les candidatures doivent remplir les conditions suivantes :

- Formulaire de projet dûment complété, signé et transmis dans le délai imparti.
- Accord de principe signé par les directions de chaque haute école confirmant leur intention de décharger les requérant-es du temps de travail nécessaire en cas de succès.
- Lettre(s) de recommandation des directions de chaque haute école des requérant-es démontrant leur soutien au projet.

Attention : L'expérience montre que l'obtention d'une telle lettre dans les délais nécessite souvent qu'elle soit sollicitée bien en amont du dépôt du projet !

- Les projets doivent faire intervenir de manière transversale des enseignant-es issu-es d'au moins deux hautes écoles et deux filières différentes de la HES-SO.
- Le budget établi respecte les conditions suivantes :
 1. L'enveloppe globale du projet retenu est de CHF 100'000.- maximum.
 2. Les montants liés à la dissémination à l'interne de la HES-SO sont budgétés et compris entre 8% et 12% du budget total du projet.
 3. Les dépenses de fonctionnement ne peuvent dépasser 10% du budget total.
 4. Les frais de fonctionnement doivent couvrir des postes de dépense directement liés au projet (par exemple matériel pédagogique, ouvrages spécialisés ou indemnisation d'étudiant-es impliqué-es dans le projet ou son évaluation) et ne relevant pas du fonctionnement courant des hautes écoles (par exemple mobilier ou licences informatiques).
 5. Les équipes projets peuvent compter parmi leurs membres des personnes extérieures à la HES-SO. Dans ce cas, la dotation financière obtenue ne permettra toutefois pas de les rémunérer, sauf si elles sont employées à cette fin par une haute école de la HES-SO et/ou si leurs honoraires sont prélevés sur les dépenses de fonctionnement du projet, limitées à 10 % de l'enveloppe totale.

Recommandations

Une attention particulière sera portée à l'intégration des éléments suivants dans les projets :

- La réponse à un besoin identifié améliorant l'expérience d'apprentissage des étudiant-es.
- La prise en compte de l'inclusion, la conception universelle de l'apprentissage et de la durabilité dans le projet.
- L'inscription du projet dans un ou plusieurs des axes stratégiques mentionnés plus haut.





- La stratégie de dissémination, de transposabilité et de pérennisation du projet au sein de la HES-SO.
- L'authenticité du soutien exprimé par les directions dans leur(s) lettre(s) de recommandation.
- Dans la mesure du possible, la participation d'étudiant·es acteurs et actrices (et pas seulement destinataires) des innovations pédagogiques envisagées.
- Dans la mesure du possible, l'engagement d'au moins un·e conseiller·e pédagogique de proximité ou un·e enseignant·e titulaire du CAS *Pédagogie de l'enseignement supérieur* de la HES-SO, à hauteur d'au moins 10% de la totalité du temps de travail total de l'équipe de projet.

EVALUATION DES PROJETS

Une commission d'expert·es et de conseiller·ères pédagogiques internes et externes à la HES-SO sélectionne les projets déposés.

L'évaluation est réalisée par la commission selon la procédure suivante :

- Lecture et évaluation des projets sur la base de la grille critériée d'évaluation des projets
- Sélection des trois projets ayant le meilleur résultat et répondant aux critères formels
- Soutenance orale de 20 minutes des trois projets retenus
- Délibération de la commission

Les requérant·es sont informé·es des résultats par courriel. Tout recours contre la décision est exclu. Toutefois, la composition du jury étant annoncée en amont de sa délibération, chaque équipe candidate a la possibilité de demander la récusation de l'un·e de ses membres en amont de la délibération en cas de suspicion de conflit d'intérêt susceptible de nuire à l'examen de son dossier.

NB. La commission pourra demander aux requérant·es de réviser leur budget prévisionnel (montant et nature des dépenses) comme condition à l'attribution de la subvention.

CALENDRIER

Novembre 2023	Lancement de l'appel à projets d'innovation pédagogique
<i>Novembre 2023- Février 2024</i>	<i>Accompagnement technique par le SADAP</i>
9 janvier 2024	Formation DevPro ⁴ : Comment faire de l'innovation pédagogique à la HES-SO
8 février 2024	Date limite de réception des dossiers de candidature (17h30)
5 mars 2024	Soutenance orale de 20 minutes des 3 meilleurs projets retenus (14h00-17h00)
Fin avril 2024	Annonce du projet lauréat

ÉTAPES DE RÉALISATION DU PROJET LAURÉAT

<i>6 juin 2024</i>	<i>Présentation du projet à la 8^{ème} journée d'innovation pédagogique de la HES-SO</i>
<i>Juin-août 2024</i>	<i>Kick off meeting, réunissant l'ensemble des parties prenantes</i>
<i>Septembre 2024</i>	<i>Démarrage du projet (il est néanmoins possible de démarrer le projet plus tôt)</i>

⁴ <https://www.hes-so.ch/devpro>





Printemps 2025	Participation à la 9 ^{ème} Journée d'innovation pédagogique de la HES-SO
Juin 2025	Rapport intermédiaire
Printemps 2026	Co-construction de la 10 ^{ème} Journée d'innovation pédagogique de la HES-SO
Mars 2026	Fin du projet

LIVRABLES RAPPORT FINAL ET PUBLICATION

Outre la participation aux Journées d'innovation pédagogique, un court rapport sera rédigé à l'intention du rectorat une fois le projet réalisé. Ce rapport comportera une description des actions menées (notamment en matière de dissémination à l'intérieur de la HES-SO), des résultats obtenus, le suivi des indicateurs de réussite et un bilan financier. Il sera accompagné d'une capsule vidéo constituant un *pitch* du projet et de ses résultats principaux, destinée à être mise en ligne sur le site de la HES-SO.

Au cours des 6 mois suivants, les lauréat·es de l'appel à projets proposeront un article relatant leur expérience et leurs résultats, à destination du media académique *The Conversation* : <https://theconversation.com/institutions/haute-ecole-specialisee-de-suisse-occidentale-hes-so-2620>

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les projets doivent être adressés par courriel au format PDF à innovation.pedagogique@hes-so.ch, au plus tard le **jeudi 8 février 2024 à 17:30**.

CONTACT

Pour tout renseignement, merci de contacter :

Juliette Bourquin, conseillère pédagogique au SADAP - juliette.bourquin@hes-so.ch

DOCUMENTS ANNEXES À CONSULTER

- Formulaire de l'appel à projets
- Modèle d'accord de principe des directions pour la décharge des enseignant·es requérant·es
- Grille d'évaluation des projets

